

WILAYA DE TEBESSA
DAIRA DE OUNZA
COMMUNE D'EL-MERIDJ

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° identification fiscale:

098412245104631

- Conformément au disposition de l'article 65 du décret Présidentiel N°:15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est Porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales concernant le projet suivi. "aménagement des voiries pour le quartier moudjahid bougherara tayeb(village – agricole) commune el meridj sur 1500 m. qui a été publié dans les journaux suivi .»

le : 06/01/2026 AN-naser

le : 05/01/2026 e-bourse

- Vu la réunion de la commission des marches en date du :09/12/2025 .
- Vu la réunion de la commission de jugement en date du :25/01/2026 .

il a été Proposé l'attribution provisoire du Projet comme suit :

Attributaire provisoire	Tech. Offre	Offre finance.	Délai d'exécution	Critères de choix
	Point de qualification	(Montant En T.T.C)		
s.d.m.p –société des travaux et services-chagerouche tébessa	66.5 points	38.876.824.00 da	08 Mois	La meilleure offre en termes d'avantages économiques et qualifiés techniquement.

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de l'appel d'offres, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire. Les soumissionnaires ayant participé à cet appel d'offres et qui sont intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières se rapprocher à nos services dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire pour prendre connaissance

le Président de L'A.P.C.